



**DIRECTION GENERALE ADJOINTE
AMENAGEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET MOBILITE
Direction-adjointe Foncier et Administratif
Service foncier, aménagement rural et urbanisme**

Affaire suivie par : Céline REP
Mèl : celine.rep@oise.fr
Tél. : 03.44.06.63.96
Fax : 03.44.06.60.02

Beauvais, le **6 NOV. 2018**

La Présidente du Conseil départemental
A
Monsieur le Directeur départemental
des territoires de l'Oise

Objet : Collecte des informations nécessaires à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de LONGUEIL-ANNEL.

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à la transmission du Préfet datée du 07 février 2018, reçue le 09 février 2018, dans le cadre de la procédure du porter à connaissance intéressant la révision du PLU de la commune de LONGUEIL-ANNEL, en vous adressant les informations suivantes :

I. MOBILITE

Documents de référence :

- Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le Conseil départemental le 20 juin 2013 ;
- Le guide stratégique et méthodologique des aménagements sur routes départementales approuvé le 1^{er} juin 2017 ;
- Le règlement de la voirie départementale adopté le 4 mars 2016.

Ces documents sont accessibles sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1) ROUTES DEPARTEMENTALES

La commune est traversée par les routes départementales (RD) n^{os} 73, 932, 1032.

1.1 Classement des RD

Les routes départementales sont répertoriées notamment en fonction du trafic :

- La RD 73 est une route de 3^e catégorie (assurant des liaisons inter-cantonales et supportant un trafic compris entre 500 et 2 000 véhicules/jour).
- La RD 932 est une route de 2^e catégorie (assurant des liaisons à caractère régional, desservant des pôles économiques importants et supportant un trafic compris entre 7 000 et 15 000 véhicules/jour).
- La RD 1032 est une route de 1^{ère} catégorie (assurant des liaisons à caractère régional, desservant des pôles économiques importants et supportant un trafic supérieur à 15 000 véhicules/jour.).

1.2 Comptages de trafic

Les comptages de trafic relèvent une moyenne journalière :

- Sur la RD 73, au PR 27.000, de 1 612 véhicules dont 3,0 % de poids lourds, en avril 2015.
- Sur la RD 932, au PR 12.200, de 7 464 véhicules dont 3,4 % de poids lourds, en juin 2017.
- Sur la RD 1032, au PR 6.800, de 21 515 véhicules dont 6,3 % de poids lourds, en décembre 2014.

Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1.3 Plan d'alignement

Aucun plan d'alignement sur les routes départementales traversant le territoire de la commune n'est recensé.

1.4 Accidentologie

Cinq accidents corporels ont été recensés sur la commune de LONGUEIL-ANNEL entre 2010 et 2015, sur les RD 73 et RD932 (données Bulletin d'Analyse des Accidents Corporels de la Circulation).

1.5 Projet routier inscrit au Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD)

En l'état, le PDMD ne prescrit aucun projet routier sur le territoire de la commune de LONGUEIL-ANNEL.

2) TRANSPORTS

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie désormais aux régions l'organisation des transports interurbains et des transports scolaires.

L'organisation et le fonctionnement des services de transport scolaire des élèves et étudiants handicapés demeurent à la charge du Département.

3) CIRCULATIONS DOUCES

3.1 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Le Département est compétent, en lien avec Oise-Tourisme, pour établir le PDIPR ayant vocation à préserver les chemins ruraux, et la continuité des itinéraires, et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le territoire de la commune de LONGUEIL-ANNEL est traversé par :

- un circuit équestre, approuvé par délibération 305 du 8 novembre 1991 rendue exécutoire le 12 novembre 1991, faisant partie du « Circuit du Noyonnais ».
- Le circuit ornitho-fluvial « Les becs dans l'eau...sentier ornitho-fluvial », inscrit au plan départemental par la Décision de la commission permanente II-01 du 23 février 2015.

Les fiches descriptives correspondantes sont jointes au présent courrier.

3.2 Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD)

Le Conseil départemental a adopté le 16 décembre 2010 le SDCD. Ce schéma vise, notamment, à coordonner les initiatives et les projets locaux. Le Conseil départemental a, également, édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets.

Le secteur de l'Oise, au nord de LONGUEIL-ANNEL, a été répertorié comme une zone où les pratiques nautiques devraient être encouragées.

Le SDCD est accessible sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

II. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Le Conseil départemental a approuvé le 18 décembre 2008 un schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS).

Ainsi, sur le territoire de la commune de LONGUEIL-ANNEL est recensé l'ENS d'intérêt départemental « Mont Ganelon » (NOY02) sur lequel un plan de gestion est mis en œuvre par le SIVU du Mont Ganelon en partenariat avec le Département ayant pour objectif la protection foncière, la préservation et la valorisation du site.

La fiche descriptive correspondante est jointe au présent courrier.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il ne s'agit que d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du Conseil départemental visant à les préserver et à les ouvrir au public. Elles sont à destination de tous porteurs de projets qu'ils soient publics ou privés. Ces aides concernent : l'acquisition de terrains en ENS par les collectivités, les inventaires et suivis naturalistes, l'entretien, la gestion et la restauration écologique, l'aménagement pour l'accueil du public et la valorisation pédagogique. Le taux de subvention est défini en fonction de l'intérêt de l'ENS. Concernant le foncier, le Département ne peut intervenir que sur les zones de préemption au titre des ENS (ZPENS) instaurées suite à une concertation locale. Elles sont limitées dans l'Oise et ne concernent pas tous les ENS. La commune de LONGUEIL-ANNEL est concernée en partie par une ZPENS de 404 ha instaurée en 1996.

La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée au même titre que les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) afin de sensibiliser les porteurs de projets.

2) LA RESSOURCE EN EAU

2.1 Assainissement

La commune de LONGUEIL-ANNEL est desservie par un réseau d'assainissement collectif ; les effluents de la commune sont traités sur le dispositif intercommunal de 12 500 équivalents-habitants situé à THOUROTTE.

2.2 Eau potable

La commune de LONGUEIL-ANNEL est membre du SIVOM de THOUROTTE et de LONGUEIL-ANNEL. La commune est alimentée par deux captages situés sur la commune de THOUROTTE. Aucun périmètre de protection de captage n'est présent sur le territoire communal de LONGUEIL-ANNEL.

2.3 Rivière

La commune de LONGUEIL-ANNEL n'est actuellement membre d'aucun syndicat de rivière. Avec l'apparition du volet GEMAPI de la loi Métropole, cette compétence a été transférée à la Communauté de Communes des deux Vallées. Une étude de gouvernance GEMAPI est menée actuellement sur ce bassin par le Pays de Sources et Vallées en partenariat avec le Pays Chaunois afin de définir la structuration de la gouvernance

Le territoire est parcouru par un réseau hydrographique représenté par le ru Annel, l'Oise et le canal latéral à L'Oise.

Concernant les objectifs de qualité, l'atteinte du Bon Etat global est prévue pour 2021 pour l'OISE (FRHR185).

Ce territoire reconnu comme sensible. En effet, il est référencé dans l'enveloppe du TRI (Territoire à Risque Important d'inondation) de COMPIEGNE et le projet du nouveau PPRI de la rivière Oise. Il est également concerné par le projet du canal Seine-Nord dont le tracé prévisionnel coupe la pointe Est du territoire communal.

III. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

Le Conseil départemental ne possède pas de propriété bâtie sur le territoire de la commune de LONGUEIL-ANNEL et aucune étude n'est menée actuellement quant à la construction éventuelle d'un bâtiment.

IV. LOGEMENT

1) SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (SDAGV)

Dans l'Oise, le SDAGV applicable a été adopté le 11 juillet 2003.

2) PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH)

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le PDH. Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic du marché du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

Le document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, Opendata Oise (opendata.oise.fr), thématique « Urbanisme et habitat » et sur le site internet du Département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/>».

À titre indicatif, sur le territoire de la communauté de communes des Deux Vallées, EPCI auquel appartient la commune de LONGUEIL-ANNEL, le PDH préconise la production annuelle de 350 à 400 logements à l'horizon 2020 dont 32,6 % de logements locatif social et 20% de logements en accession sociale.

3) PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DU DEPARTEMENT DE L'OISE : OISE RENOV' HABITAT

Au vu du diagnostic du PDH, la revalorisation du parc privé dégradé constitue un enjeu essentiel et montre à quel point ce parc est complémentaire du parc social. C'est une des raisons pour lesquelles un programme d'intérêt général - amélioration de l'habitat privé (PIG 60) a été créé.

Le Département a donc confié à un prestataire les missions de suivi et d'animation du PIG 60 Amélioration de l'habitat privé ciblé sur les 4 thématiques suivantes :

- Lutte contre la précarité énergétique ;
- Résorption de l'habitat insalubre (de l'habitat dégradé à l'indignité) ;
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap ;
- Aide au conventionnement par l'ANAH de logements en loyer social ou très social.

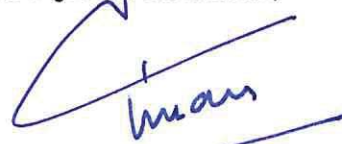
V. ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

La commune de LONGUEIL-ANNEL possède une zone d'activités (activités artisanales et PME et intégrant une pépinière d'entreprise). Un projet de développement de celle-ci existe de manière à la globaliser avec une autre zone située sur Thourotte (activités essentiellement commerciales dont un Super U).

Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du Département.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour la Présidente du Conseil départemental
et par délégation,
le Préfet,
Directeur général des services,



Xavier PÉNEAU

P.J. : - 2 extraits du PDIPR
- 1 fiche ENS

Circuit situé sur la communauté de communes des Deux Vallées et la communauté d'agglomération
de la région de COMPIEGNE

Circuit : « Les becs dans l'eau... sentier ornitho-fluvial »

Longueur : 10 km

LONGUEIL-ANNEL :

Avenue de la Canonnière
Rue de l'Abbé Darras
Passerelle de l'écluse
Rue Kléber Dubois
Passerelle du bois de l'Ecureuil
Du pont
Rue du Pont

Délibération du Conseil municipal rendue exécutoire en date du 23 septembre 2014

CHOISY-AU-BAC :

Chemin rural n° 4 dit le chemin du Maubon au Bois de l'Ecureuil
Passerelle du bois de l'Ecureuil

Délibération du Conseil municipal rendue exécutoire en date du 3 octobre 2014

LE PLESSIS-BRION :

Chemin non cadastré appartenant à la CC2V (parcelle 277)
VC n° 2 du Plessis-Brion au port de Montchevreuil
Rue de Clairoux – VC n° 1 du Bac à l'Aumône à Montmacq
Rue Edouard Meunier – CD n°66
Sente vers le cimetière
Avenue Saint-Sulpice
Rue d'Offémont
Avenue du Château
Rue de l'Eglise
Rue Alfred Vervin
Rue de Montchevreuil

Délibération du Conseil Municipal rendue exécutoire en date du 30 septembre 2014



NOY02

Mont Ganelon



ID

Surface : 449**Altitude :** 39 - 149 m**Entité paysagère :**

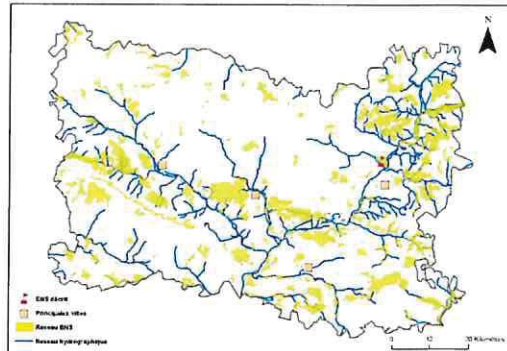
NOYONNAIS, PLATEAU PICARD, VALLEE DE L'OISE.

Canton(s) concerné(s) :

BIENVILLE, RESSONS-SUR-MATZ, RIBECOURT-DRESLINCOURT.

Commune(s) concernée(s) :

BIENVILLE, CLAIROIX, COUDUN, JANVILLE, LONGUEIL-ANNEL.



Inscription à inventaire, statut de protection :

Site Inscrit Oise 24, ZICO PE 03, ZNIEFF I n°2200 13821.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

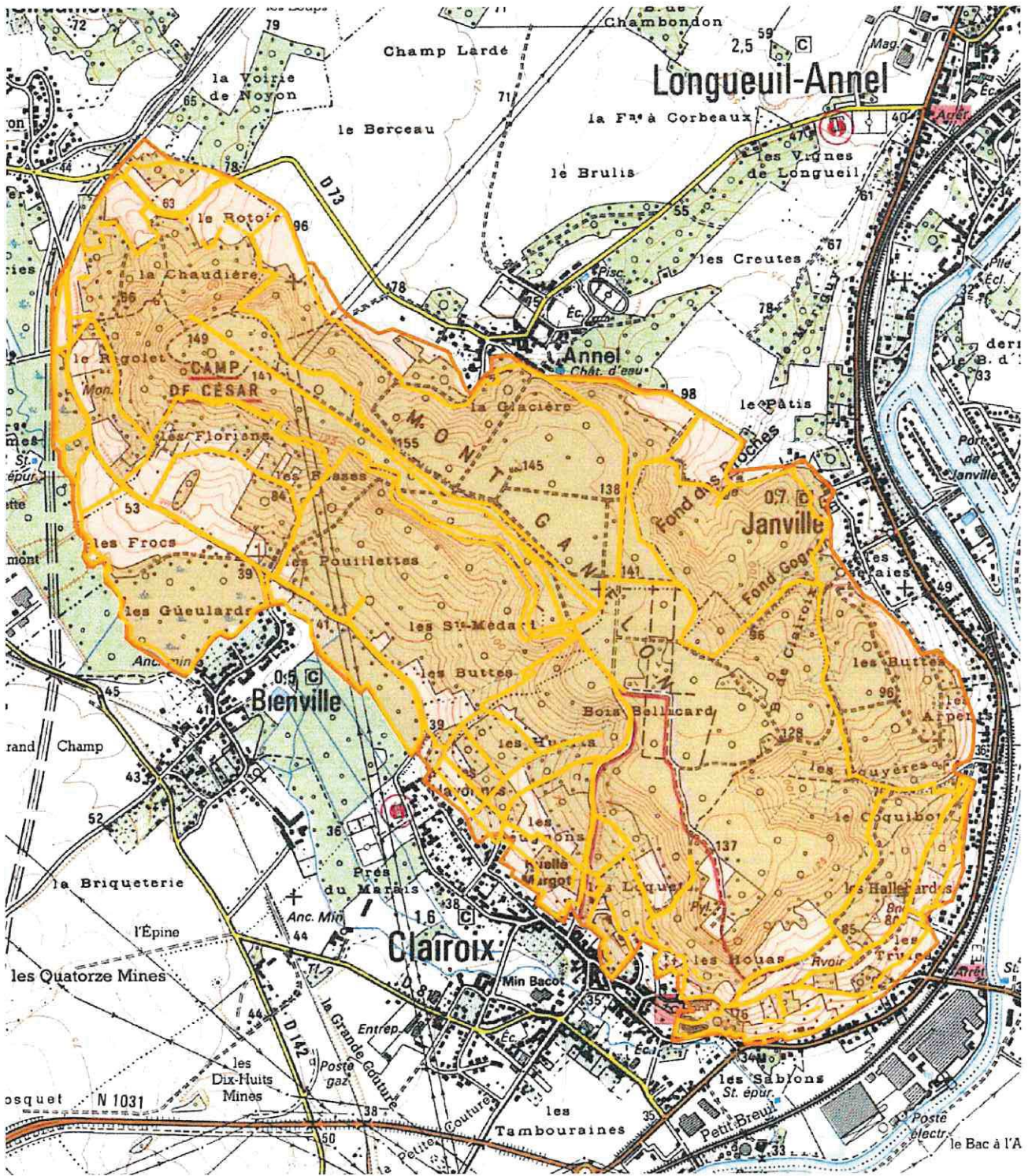
Vocation proposée



- Valoriser le patrimoine naturel auprès du public
- Mettre en place une gestion sylvicole adaptée
- Valoriser la valeur paysagère du site



Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le Mont Ganelon est un magnifique site surplombant la confluence de l'Oise et de l'Aisne. La topographie toute particulière du site "en butte" permet la présence de boisements de pente diversement exposés, de frais à thermocalcicoles



-  Délimitation de l'ENS
-  Zone de préemption de l'ENS

0 350 700 m



Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieux naturels dominants

Les forêts thermocalcicoles et les bois frais de pente, de petites carrières de calcaire, d'ourlets calcicoles relictuels et de vergers périphériques

Espèces végétales remarquables

Le Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum*)*, sur des lisières thermophiles ; la Céphalanthère à grandes fleurs (*Cephalanthera damasonium*) ; la Néottie nid-d'oiseau (*Neottia nidus avis*) ; le Dompte-venin officinal (*Vincetoxicum hirundinaria*) ; le Daphné lauréolé (*Daphne laureola*) ; l'Hellébore fétide (*Helleborus foetidus*) ; la Laïche digitée (*Carex digitata*), sur le calcaire des pentes nord ; le Polystic à aiguillons (*Polysticum aculeatum*) ; l'Ornithogale des Pyrénées (*Ornithogalum pyrenaicum*)

Espèces animales remarquables

Le Pic mar ; le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Boisements très bien connectés entre eux avec présence de nombreux écotones. Les milieux annexes aux boisements, essentiellement constitués de pâturages équins, forment une bande ceinturant le Mont Ganelon.

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Zone un peu isolée par la présence de nombreux villages, zones industrielles, routes, etc. La taille relativement importante du site permet le maintien des fonctionnalités écologiques.

Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation bon. Malgré la fréquentation du site importante, les boisements sont bien conservés et la topographie du secteur en butte favorise les expositions très intéressantes. Les boisements sont ceinturés de belles prairies, de pâturages équins et de vergers qui viennent compléter la diversité écologique du site et servent de transition avec le village en contrebas. Les milieux ouverts sont bien conservés grâce au maintien d'activités agro-pastorales.

DESCRIPTION PAYSAGERE

Le site est une butte témoin de la vallée de l'Oise faisant écho à la vaste forêt domaniale de Compiègne. Cette butte est entièrement boisée. Elle présente des prairies/champs pâturés en bas de coteau ce qui offre des vues sur le plateau picard (notamment les horizons boisés de Compiègne et le plateau agricole picard). Le site est a priori relativement fréquenté avec de nombreux accès depuis le bas. La ceinture bâtie est quasiment continue ce qui accentue l'effet d'isolement et point de repère du Mont Ganelon. Le lien bâti/montagne est fort, l'aspect « Forêt récréative » est une ambiance dominante. □ Etant donné sa morphologie en butte et le contexte local (plateau agricole picard), le site est relativement exposé aux vues et notamment depuis la 2X2 voies (RN1031). En revanche, étant donné l'omniprésence des boisements, on déplore le manque de belvédère depuis les sommets. □ Une ligne haute tension traverse le Mont Ganelon, son linéaire est entièrement déboisé, l'impact visuel est fort.



DESCRIPTION SOCIALE

Facilement accessible par routes goudronnées et chemins arrivant du fond des lotissements. De nombreux sentiers praticables parcourent le site.

Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Loisirs, chasse, VTT, pâturages, réservoir d'eau etc..

Principales activités aux alentours

Industries, zones agricoles

Fréquentation

Forte sur les pourtours du site et sur les chemins d'accès facile, faible sur le plateau à l'exception du Camp de César. La taille du massif empêche vraisemblablement les animaux présents d'être dérangés ; une valorisation touristique peut être poursuivie sur les chemins existants.

Règlementations diverses

Panneau à Clairoux indiquant horaires d'ouverture de la route goudronnée, balisage sur les arbres de sentiers pédestres et équestres

Foncier

Une ZPENS de 404 ha a été définie sur les communes de Bienville, Clairoux, Coudun, Janville et Longueil-Annel. Acquisition aidée par le Conseil Général.

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

- Constitution en 1996 d'un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) de gestion (communes de Bienville, Clairoux, Coudun, Janville et Longueil-Annel) pour la préservation et la valorisation du site
- Instauration en 1996 d'une zone de préemption des espaces naturels sensibles afin de soutenir dans sa volonté de maîtrise foncière le SIVU, propriétaire en 2006 d'une centaine d'hectares
- Elaboration d'un plan de gestion quinquennal réalisé en 2002 et financé par le Département à hauteur de 80% de même que les programmes d'actions qui en découlent
- Réalisation en 2005 de travaux de restauration de pelouses et de lisières, de mise en valeur du patrimoine historique.

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

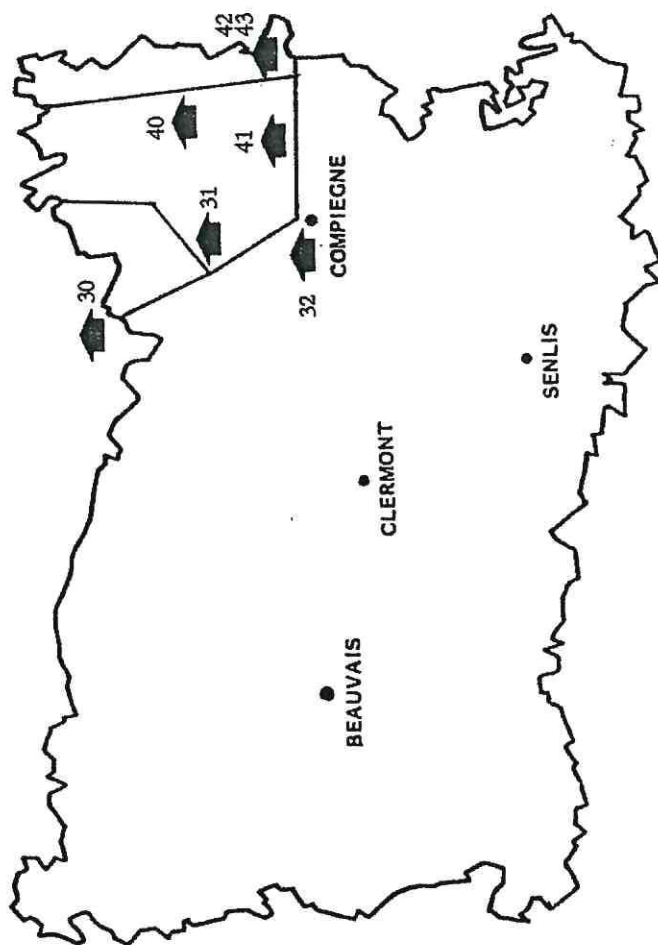
Date d'intégration

Pistes d'actions

- Valorisation et balisage du réseau important de chemins existants
- Mise en place de panneaux d'éco-interprétation, de sorties naturalistes
- Installation de belvédères, de tables d'orientation
- Mettre en place une signalitique pour valoriser les accès au site

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi



CIRCUIT DU NOYONNAIS

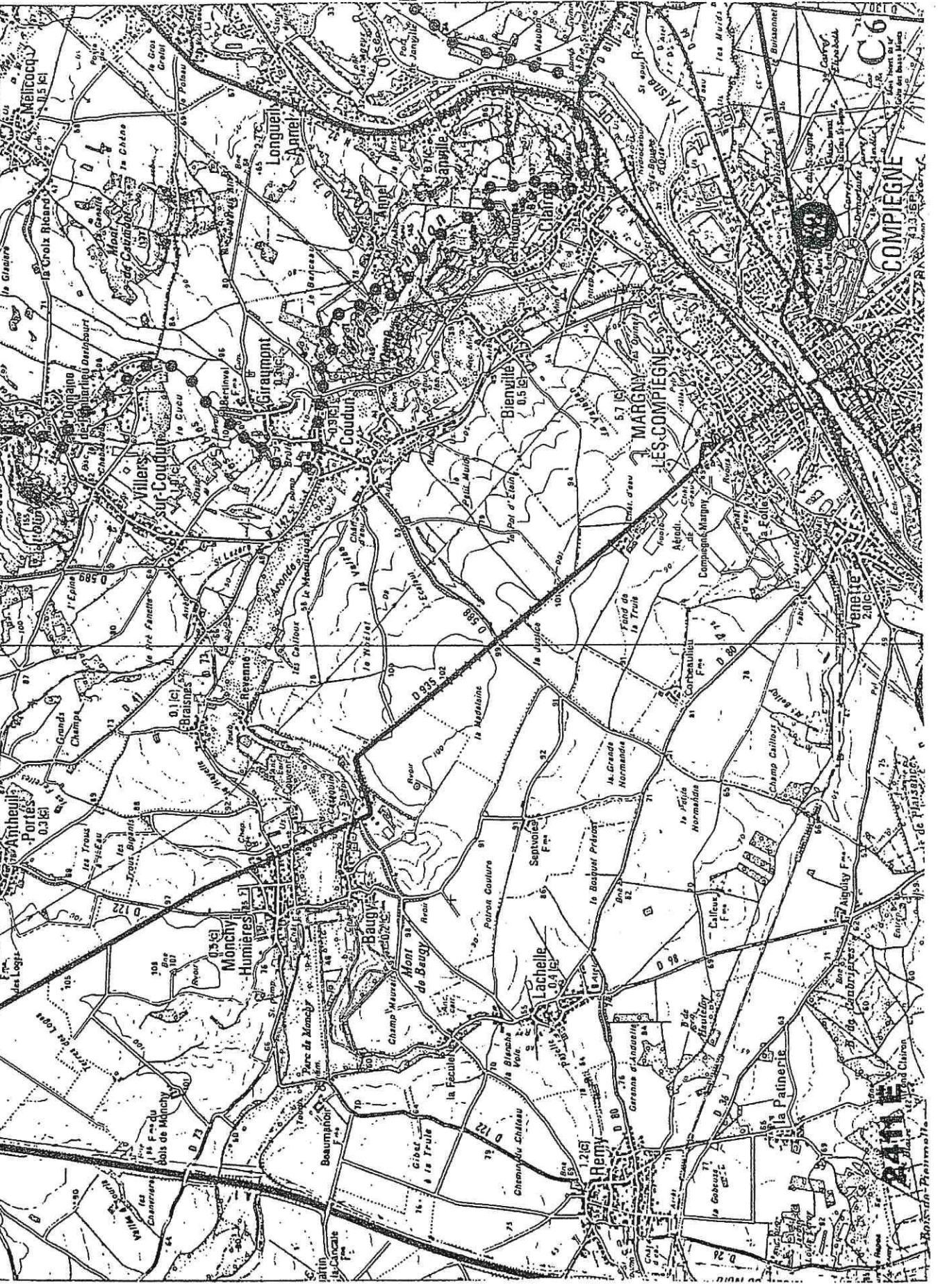


150 KM

Le Noyonnais dissèque son plateau calcaire par de nombreuses vallées et le fait précéder par des buttes témoins boisées.

150 kilomètres de chemins qui se souviennent encore du rôle qu'ils ont joué pendant la Grande guerre...

Extrait du plan départemental de tourisme équestre adopté par le conseil général le 3 novembre 1991.



C6

COMPIEGNE

RAINE